

N° CP *7e/06-07*  
Séance du **23 FEV. 2007**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé
- VU la délibération n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2006/I – 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle des subventions pour un montant total de 262 864 € aux associations et à la commune, citées dans les tableaux (*annexe 1 au rapport*) ;
- ❖ Prend acte des informations relatives aux comités de suivi de la Communauté de Communes de Cernay et l'Association de Gestion de l'Espace Grün, de l'IEAC de Guebwiller, de l'AREFAC – Mission Voix Alsace (*annexe 2 au rapport*)
- ❖ Autorise le Président à signer :
  - la convention de partenariat 2007 à 2009 entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace et l'Agence Culturelle d'Alsace
  - la convention de financement pour le fonctionnement en faveur de l'association Arcangelo Alsace
  - l'avenant n°4 à la convention du 8 avril 2002 en faveur de l'Université Populaire du Rhin (*annexes 3, 4 et 5 au rapport*).

❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 153 760 €
- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 11365 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 109 104 €

**Acte certifié exécutoire**  
Réception par le Préfet **01 MARS 2007**  
Publication **02 MARS 2007**  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
**Ludovic LIONS**

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Rémy WITH**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

Adopté

.....voix contre

.....abstentions